Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260921-092_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 17/09/2026 Affiché le : 25/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, BESSON Robert, DEFAY Christine (départ après le point 5., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, QUINQUET Héloïse (départ après le point 7.), WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : THÉZÉ Éric, ESNAUD Bernard, Hélène FLOC'H, David DUPONT, HELSTROFFER Bruno **Pouvoirs** : THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard à HINRY Delphine, Hélène FLOC'H à WALTER Georgia, David DUPONT à QUINQUET Héloïse **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°092.26

➢ **Objet - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au regard de l'évolution des besoins du service et de l'organisation des services municipaux, il n'est plus nécessaire de maintenir un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.
Il est ainsi proposé de supprimer l'emploi permanent suivant :

- Cadre d'emplois : adjoints territoriaux d'animation
- Grade : adjoint d'animation territorial
- Catégorie : C
- Durée hebdomadaire : 13,98/35e
- Date d'effet de la suppression : 1er janvier 2027

Madame le Maire précise que cette suppression d'emploi intervient dans le cadre de l'évolution de l'organisation du service et sous réserve du respect des dispositions réglementaires applicables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (16 voix pour) décide :

- après avis du CST, de supprimer l'emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, à raison de 13,98 heures hebdomadaires
- de fixer la date d'effet de cette suppression 1er janvier 2027,
- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St SENOUX
35580